

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Vienne

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 Délibération N°16-39

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
17	1	18

L'an DEUX MILLE SEIZE et le VINGT NEUF JUIN, à 18 h 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>23 Juin 2016</b>

**PRESENTS :** Mmes de COURRÈGES. MM LAVILLE. METIVIER. Mme ALCOBENDAS.

MM AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MARNAY-MASSÉ. MM BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MAGNAN. MM DAVIAU. MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
<b>1<sup>er</sup> Juillet 2016</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme BOURUMEAU donne pouvoir à M CARTIER.  
Mme SERREAU.

Objet de la délibération
<b>Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement d'Ingrandes S/Vienne et de réhabilitation de la station d'épuration des Vollinières et demande de subventions</b>

Soit 17 Présents + 1 Pouvoir = 18 Votants

Madame Murielle ALCOBENDAS a été désignée Secrétaire de Séance.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des projets :

- Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement d'Ingrandes-sur-Vienne,
- Réhabilitation de la station d'épuration des Vollinières.

Madame Le Maire indique que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Conseil Municipal, lors du vote du budget annexe de l'Assainissement.

Le projet « réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement », estimé en € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Diagnostic	80 000
Maitrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>85 000</b>

Le projet « réhabilitation de la station d'épuration des Vollinières », estimé en € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Réhabilitation	80 000
Maitrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	4 500
<b>TOTAL</b>	<b>84 500</b>

AR PREFECTURE

086-218601110-20160629-N16\_39-DE  
Regu le 01/07/2016

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCEPTER** la réalisation des travaux des opérations « Diagnostic du système d'assainissement » pour un montant de 85 000 € HT et « Réhabilitation de la station des Vollinières » pour un montant de 84 500 € HT,
- **DE LANCER** deux consultations, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de deux marchés de travaux, selon la réglementation de la commande publique, applicable au pouvoir adjudicateur,
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer les marchés à venir et toutes les pièces se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés aux opérations,
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès du Département de la Vienne et de l'Agence de l'Eau.

**Résultats du Vote :**

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 17 + 1 Pouvoir
  - Exprimés : 18
  
  - Pour : 18
  - Contre : /
  - Abstention : /

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
Le  
et publication ou notification  
du

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 1<sup>er</sup> Juillet 2016  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20160629-N16\_39-DE  
Regu le 01/07/2016

DEPARTEMENT

De la Vienne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 Délibération N°16-40

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
<b>17</b>	<b>1</b>	<b>18</b>

L'an DEUX MILLE SEIZE et le VINGT NEUF JUIN, à 18 h 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>23 Juin 2016</b>

**PRESENTS** : Mmes de COURRÈGES. MM LAVILLE. METIVIER. Mme ALCOBENDAS.  
MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MARNAY-MASSÉ. MM  
BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MAGNAN. MM  
DAVIAU. MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
<b>1<sup>er</sup> Juillet 2016</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme BOURUMEAU donne pouvoir à M CARTIER.  
Mme SERREAU.

Objet de la délibération
<b>Demande de subvention au Conseil Départemental - Matériels pour l'Ecole Primaire</b>

Soit 17 Présents + 1 Pouvoir = 18 Votants

Madame Murielle ALCOBENDAS a été désignée Secrétaire de Séance.

Vu la nouvelle politique territoriale, votée par l'Assemblée départementale, et nommée « ACTIV » (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne),

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental à l'attention de Madame le Maire en date du 25 février 2016, informant que la dotation proposée est de 16 000 €, au titre du volet 3,

Considérant l'opportunité offerte à l'Ecole primaire (5 classes) de donner à chaque enfant les clés pour réussir dans une société irriguée par le numérique en développant l'accès aux nouvelles technologies, en soutien aux apprentissages fondamentaux : lire, écrire, parler correctement la langue française, calculer.

Considérant que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif de la Commune,

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet,
- **DE SOLLICITER** les crédits, pour partie, du volet 3 d'ACTIV, répartis comme suit :

AR PREFECTURE

086-218601110-20160629-N16\_40-DE  
Regu le 01/07/2016

Opérations	Coût € HT	Financeurs	Part	Montant
Vidéoprojecteurs interactifs	7 018,84	Commune	70%	4 913,19
		Département	30%	2 105,65
Installation	1 210	Commune	70%	847
		Département	30%	363
Branchements	821,35	Commune	70%	574,95
		Département	30%	246,40
Tableaux blancs	2 895,95	Commune	70%	2 027,17
		Département	30%	868,78
<b>TOTAL</b>	<b>11 946,14</b>			

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes pièces utiles à l'avancement de ce dossier.

Résultats du Vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 17 + 1 Pouvoir
- Exprimés : 18

- Pour : 18
- Contre: /
- Abstention : /

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
Le  
et publication ou notification  
du

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 1<sup>er</sup> Juillet 2016  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



*Bédicte de Courrèges*

AR PREFECTURE

086-218601110-20160629-N16\_40-DE  
Regu le 01/07/2016

DEPARTEMENT

De la Vienne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 Délibération N°16-41

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
17	1	18

L'an DEUX MILLE SEIZE et le VINGT NEUF JUIN, à 18 h 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>23 Juin 2016</b>

**PRESENTS :** Mmes de COURRÈGES. MM LAVILLE. METIVIER. Mme ALCOBENDAS. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MARNAY-MASSÉ. MM BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MAGNAN. MM DAVIAU. MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
<b>1<sup>er</sup> Juillet 2016</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme BOURUMEAU donne pouvoir à M CARTIER.  
Mme SERREAU.

Objet de la délibération
<b>Compte Rendu des Décisions</b>

Soit 17 Présents + 1 Pouvoir = 18 Votants

Madame Murielle ALCOBENDAS a été désignée Secrétaire de Séance.

**Décisions prises par Madame le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 2 novembre 2015 n°15-87 :

- Contrat de surveillance : Fête du Lac 2016, conclue avec la société Securit Dog Man,
- Contrat de Maintenance d'Equipements Techniques, conclu avec la Société OTIS,
- Budget Communal / Décision de virement de crédits n° 1/2016, section d'investissement,
- Budget Assainissement / Décision de virement de crédit n° 1/2016, section de fonctionnement,
- Encaissement d'un remboursement versé par la SMACL de 330,44 € - déclaration du 10 mai 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
Le  
et publication ou notification  
du

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 1<sup>er</sup> Juillet 2016  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



*[Handwritten signature]*

AR PREFECTURE

086-218601110-20160629-N16\_41-DE  
Reçu le 01/07/2016